COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Décision de NON-OPPOSITION à une déclaration préalable

Dossier n° DP07421222A0061 date de dépôt : **14/11/2022**

date d'affichage du dépôt : 14/11/2022 demandeur : Monsieur COURADES Jean-Luc

pour : Réfection de toiture (changement des tuiles à l'identique et démontage de deux cheminées) adresse terrain : 1185 ROUTE DES LIGNIERES, à

GLIERES VAL DE BORNE (74130)

parcelles: 0B-0922

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél: 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Monsieur COURADES Jean-Luc

1185 route des Lignières 74130 Glières-Val-de-Borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : 14/12/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 18 novembre 2022

Le Maire, Christophe FOURNIER

